

Avis aux parents Inscription scolaire 2020-2021



**Du 5 au 14
février 2020**

Pour les élèves qui
fréquenteront une
classe du préscolaire,
du primaire ou
du secondaire
en août 2020

Aux fins de l'obtention de la gratuité scolaire, en plus du document habituel de l'État civil pour les nouveaux élèves, les parents doivent attester leur résidence au Québec au moyen d'un des documents suivants :

- la copie de l'avis de cotisation de Revenu Québec (RQ);
- un relevé d'emploi (relevé 1);
- un avis de paiement de soutien aux enfants de la Régie des rentes du Québec (RRQ);
- une facture récente portant votre nom et adresse (ex. : Hydro-Québec, Bell Canada, Vidéotron, etc.);
- le permis de conduire au Québec (sur une base volontaire).

Procédure d'admission et d'inscription

Pour les élèves qui fréquenteront l'école pour la première fois (maternelle) en 2020-2021 :

Les parents doivent se présenter à l'école de leur bassin avec l'ORIGINAL du certificat de naissance (grand format) de leur enfant émis par le directeur de l'État civil¹. Le carnet de santé est également requis. Certaines écoles fixent une journée spéciale pour accueillir les parents. Pour connaître cette journée, visitez la section *Actualités et Événements* de notre site Internet au cscapitale.qc.ca ou communiquez avec l'école de votre quartier. Si vous ne connaissez pas l'école de votre quartier, consultez l'outil de recherche de l'école de quartier sur cscapitale.qc.ca ou communiquez avec le service de l'organisation scolaire au 418 686-4040, poste 2204. Les inscriptions au service de garde auront lieu au même moment.

Pour les élèves qui fréquentent déjà l'une de nos écoles et qui poursuivront au primaire et au secondaire en 2020-2021 :

Les parents recevront par courriel un rappel pour procéder à l'inscription en ligne de leur enfant dans Mosaik-Portail. Ils devront valider les données contenues dans le formulaire électronique, confirmer la lecture des renseignements importants et confirmer l'inscription de leur enfant au plus tard le 14 février 2020.

Pour les nouveaux élèves qui résideront sur le territoire de la commission scolaire :

Les parents doivent se présenter à l'école de leur bassin, entre le 5 et le 14 février 2020 pour les élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire, avec l'ORIGINAL du certificat de naissance (grand format) de leur enfant émis par le directeur de l'État civil et le dernier bulletin de l'année en cours, si l'élève fréquente déjà un établissement scolaire.

Pour les élèves qui ne résident pas sur le territoire de la commission scolaire de la Capitale et qui voudraient être scolarisés dans une de nos écoles

ET

Pour les élèves qui résident sur notre territoire et qui voudraient être scolarisés dans une école d'une autre commission scolaire :

Les parents de ces élèves devront remplir et remettre à l'école de leur quartier, entre le 5 et le 14 février 2020 pour les élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire, le formulaire « Entente de scolarisation avec une commission scolaire extérieure » de même que celui de l'admission et de l'inscription.

Pour l'élève qui fait déjà l'objet d'une entente de scolarisation au cours de la présente année scolaire :

L'école fréquentée indiquera la procédure à suivre afin de renouveler cette entente.

Choix d'une autre école

Les parents des élèves du préscolaire et du primaire peuvent choisir une école de la commission scolaire autre que celle de leur bassin, à la condition que des places soient disponibles. Les parents qui désirent se prévaloir de ce droit doivent en faire la demande au moment de l'inscription à la section « Choix d'école » du formulaire. L'exercice de ce droit ne permet cependant pas d'exiger le transport scolaire.

Pour les élèves du secondaire, un formulaire de choix d'école devra être rempli. Il est disponible sur le site Internet de la commission scolaire au cscapitale.qc.ca ou à l'école secondaire de votre quartier.

Les demandes d'admission et d'inscription seront traitées conformément à la *Politique sur les critères et les modalités d'admission, d'inscription et de transfert des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire* en vigueur à la commission scolaire de la Capitale et que vous pouvez consulter sur notre site Internet.

¹ Les demandes relatives à un certificat de naissance doivent être expédiées à :
Directeur de l'État civil, 2535, boulevard Laurier, Québec (Québec) G1V 5C5 Téléphone : 418 644-4545 | etatcivil.gouv.qc.ca

Transport scolaire

Conformément à la *Politique relative à l'organisation du transport scolaire*, l'acceptation de l'inscription d'un élève dans une école ne garantit pas l'accès au transport scolaire.

L'âge d'admission

L'âge d'admission est fixé à cinq ans révolus avant le 1^{er} octobre 2020 pour les élèves du préscolaire 5 ans et à six ans avant le 1^{er} octobre 2020 pour les élèves du primaire. Il est possible de demander une dérogation à l'âge d'admission. Une telle demande concerne des cas exceptionnels d'enfants considérés comme particulièrement aptes à la scolarisation. La direction de l'école transmettra aux parents qui le désirent les documents concernant les procédures à suivre pour une demande de dérogation.

Service de garde

Les élèves du préscolaire et du primaire peuvent être inscrits au service de garde de l'école pour les périodes du matin, du midi et du soir. L'inscription se fait à l'école auprès de la personne responsable du service de garde au même moment que l'inscription à l'école.

Préscolaire 4 ans à temps plein

Des services sont offerts 5 journées par semaine dans certaines écoles primaires de la commission scolaire. L'âge d'admission est fixé à 4 ans révolus avant le 1^{er} octobre 2020. Les parents intéressés doivent s'adresser à leur école de quartier.

RENSEIGNEMENTS

Visitez la section *Actualités et Événements* de notre site Internet au cscapitale.qc.ca ou communiquez avec le secrétariat de l'école de votre quartier dont le numéro de téléphone paraît dans le tableau ci-contre.

Vous ne savez pas quelle est l'école de votre quartier ?

Consultez l'outil de recherche de l'école de quartier sur cscapitale.qc.ca ou communiquez avec le service de l'organisation scolaire au

418 686-4040, poste 2204.

ÉCOLE PRIMAIRE

Tél. : 418 686-4040

Poste

EST Saint-Émile Neufchâtel Est Lebourgneuf	de l'Accueil	4008
	du Beau-Séjour	4014
	du Vignoble	4019
	Pavillon Saint-Bernard	4036
	Les Prés-Verts	4025
CENTRE Loretteville Neufchâtel Ouest	de l'Apprenti-Sage	4009
	de l'Escabelle	4027
	de l'Arc-en-Ciel	4010
	de l'Aventure	4042
	Saint-Claude	4038
OUEST Val-Bélair	éducation internationale Notre-Dame-des-Neiges	4030
	de Château-d'Eau	4004
	de la Source	4007
	de La Chaumière	4006
	Jules-Émond	4024
NORD	Amédée-Boutin	4001
	à l'Orée-des-Bois	4052
	L'Odyssée	4068
	de La Chanterelle	4005
	de la Myriade	4079
SAINTE-CATHERINE	du Val-Joli	4018
	Alexander-Wolff	4097
	du Joli-Bois	4017
	des Explorateurs	4078
	Jacques-Cartier (1 ^{er} et 2 ^e cycles)	4021
DUBERGER	Saint-Denys-Garneau (3 ^e cycle)	4066
	du Domaine	4016
	Jean-XXIII	4023
	de la Mosaïque	4028
	du Buisson	4015
HAUTE-VILLE	Sainte-Monique	4050
	des Écrivains	4013
	Saint-Jean-Baptiste	4041
	Anne-Hébert	4002
	École internationale de Saint-Sacrement	4049
VANIER	Anne-Hébert (Chant choral)	3640
	Sans-Frontière	4003
	Notre-Dame-du-Canada	4031
	Marguerite-Bourgeoys	4026
	Sacré-Cœur	4033
LIMOILLOU NORD-EST	Saint-Malo	4043
	Saint-Albert-le-Grand	4035
	Saint-Paul-Apôtre	4045
	Sainte-Odile	4051
	Dominique-Savio	4012
LIMOILLOU SUD-OUEST	des Jeunes-du-Monde	4046
	de la Grande-Hermine	4077
	Saint-Fidèle	4039
	des Berges	4048